



## **CAP LOCALE n°2 DU 13 JUIN 2019**

### ***Mouvement de mutations locale et recours au 1<sup>er</sup> septembre 2019***

### ***Déclaration liminaire***

Monsieur Le Président,

Les conséquences de l'empilement des contre-réformes à la DGFIP, pour les personnels sont très inquiétantes. Le syndrome France Télécom guette nos collègues et ce ne sont pas les résultats de l'observatoire interne des ministères économiques et financiers qui nous rassureront bien au contraire. Ainsi les agents travaillent dans l'urgence et se plaignent de la charge de travail, ce qui génère du stress. La finalité de la réorganisation de France Télécom et de la DGFIP est la même, l'abaissement du coût du travail. Les moyens employés pour y parvenir sont identiques, privatisations, externalisations des missions, précarisation des agents et destruction du statut. Pour étayer notre propos, le mois dernier, le Président MACRON a déclaré: « il faut qu'on soit réaliste, et voir si l'objectif de maintenir l'objectif des suppressions annoncées est tenable. Je suis prêt à lever cet objectif, mais pas celui de la tenue des dépenses publiques pour être très concret ».

En écho aux propos du Président, le ministre DARMANIN a précisé le lendemain « qu'il (le Président) n'a pas dit que ce n'était pas tenable. Il y a des milliers de fonctionnaires à la DGFIP avec une mission qui n'existera plus ».

Cette déclaration est, on ne peut plus explicite sur l'avenir de la DGFIP.

En effet, Monsieur Darmanin a abattu ses cartes concernant la réorganisation territoriale des implantations à la Direction Générale des Finances Publiques.

Tel un magicien, il réussit à présenter par département une cartographie laissant penser que demain, cette direction aurait plus de points d'accueil ouverts au public qu'actuellement.

Il n'en est évidemment rien pour qui prend la peine de bien regarder les légendes colorées accompagnant ces cartes départementales.

D'implantations de trésoreries ouvertes au public tout au long de l'année, le projet ministériel les remplace par des accueils temporaires dans des maisons de service au public ou dans des bâtiments publics tels que les mairies et même dans des campings cars ambulants.

Belle conception du service public au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Dans les Côtes d'Armor, le détail de cette proposition a été présenté aux organisations syndicales locales, à l'occasion d'une réunion d'information.

Ainsi, des accueils de proximité sont envisagés à CORLAY, LE MENÉ (ex Collinée) BEGARD, MATIGNON, PERROS, là où il y avait déjà des trésoreries implantées il y a encore peu de temps !!!

Il y aura, certes, plus de points de contacts, mais ouverts moins souvent, moins longtemps avec moins de compétences. A cet égard, c'est, globalement, une réduction de l'offre de l'accueil au public.

Ce projet conduira à des changements d'affectation tant sur le plan géographique que fonctionnel pour de nombreux agents, des déplacements professionnels importants alors que nos gouvernants nous parlent de transition écologique ou de déplacements limités à 30 km pour les usagers.

Pour notre part nous ne participerons pas à la concertation. En effet, la concertation est l'action de s'accorder en vue d'un projet commun. Or nous rejetons d'emblée ce projet.

Nous sommes face à un vaste « plan social » qui cache son nom sous des motifs fallacieux de présence accrue dans les territoires ruraux, de regroupements de services pour rendre le travail plus efficace, qui détruit notre réseau pour aboutir à un service public « low-cost ».

Cependant, cette réorganisation de la DGFIP pourra être finalisée, à condition que le projet de Loi sur la Fonction publique aboutisse. Ce projet s'attaque au statut général et aux statuts particuliers pour faciliter, entre autres la mobilité et supprimer notre régime indemnitaire, qui rappelons le, est un des plus élevés de la Fonction publique. Puis n'oublions pas la réforme des retraites qui entraînera une baisse de 20 à 30% du niveau des pensions.

Dès lors **F.O** dans toutes ses composantes, demande :

- l'arrêt de la réorganisation de la DGFIP
- le retrait du projet de Loi fonction publique
- le retrait de la réforme des retraites et le maintien des 42 régimes spéciaux.

En ce qui concerne cette CAPL relative au mouvement local des contrôleurs au premier septembre 2019, nous constatons qu'il reste encore un grand nombre d'emplois vacants dans toutes les RAN(s). Nous exigeons le comblement de l'intégralité des postes vacants.

**FO-DGFIP** dénonce les nouvelles règles d'affectation au département. En effet, il est à craindre que les Directeurs locaux s'affranchissent des règles de gestion nationales, se comportant ainsi en véritables potentats locaux. A cet égard, la notion « d'intérêt du service » doit disparaître, sinon cette déconcentration pourrait permettre aux Directeurs locaux de contourner les règles en CAPL.

Dans le cadre des nouvelles règles d'affectation, est-ce que les antennes des SIP et SIE, que la Direction projette d'implanter, constitueront des structures en tant que telles et pourront ainsi faire l'objet de demandes de mutation ? Nous attendons une réponse de votre part.

**F.O.-DGFIP** estime aussi que le délai de séjour de deux ans qui va être imposé désormais aux agents est intolérable.

**F.O.-DGFIP** ne peut accepter non plus l'instauration des postes au choix avec un périmètre en perpétuelle extension ce qui conduit à sortir du champ du paritarisme et à ouvrir la voie à l'arbitraire.

**F.O.-DGFIP** rappelle son attachement aux CAP nationales qui doivent rester les seules compétentes en matière d'actes de gestion de la carrière et conserver des compétences en matière de mutations.

Concernant les mutations **F.O.-DGFIP**, réitère ses revendications :

- 2 véritables mouvements nationaux de mutation par an,
- un classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur de la priorité,
- une affectation la plus fine possible : département, commune, service, sur un poste fixe à l'issue du processus dans les CAP compétentes.